

# PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

# PALMARES

# REGIONAL DE L'HABITAT

# 2015

## Complément au règlement

24 mars 2015

### **EXTENSION DES CRITERES DE RECEVABILITE**

Les candidatures présentant une opération livrée début 2015 sont acceptées, à condition d'être habitées au moment du dépôt du dossier de candidature.

### **PRECISIONS SUR LE CONTENU DU DOSSIER**

#### **Catégorie et profil de territoire**

Le candidat doit choisir d'inscrire l'opération qu'il présente dans une catégorie : Offre nouvelle ou Acquisition-amélioration. Il n'est possible de choisir qu'une seule catégorie.

Le candidat doit également indiquer le profil de territoire qui lui semble le plus adapté à l'opération, entre les quatre possibilités suivantes : Mer, Montagne, Arrière-Pays, Grand Centre urbain. Il n'est possible de choisir qu'un seul profil de territoire.

#### **Témoignage des habitants**

Un témoignage des habitants est demandé dans les pièces jointes au dossier de candidature. Il doit rendre compte du point de vue des habitants sur la qualité des logements et sur celle de leur environnement immédiat (cadre de vie, espaces publics environnants, proximité des services, etc.). L'enquête de satisfaction des bailleurs sociaux peut être acceptée comme un témoignage d'habitants. Elle peut être complétée ou remplacée par d'autres formes de témoignages : extraits d'entretiens ou citations d'habitants, vidéo présentant des témoignages, etc. Toute méthodologie pour recueillir le point de vue des habitants (enquête porte à porte, micro-trottoir, témoignage écrit) est possible, et tout format numérique est accepté (format audio, vidéo, pdf, etc.).